

CD260313-81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi treize mars à 10h00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DEJEAN-DUPEBE, Mme C. DUMONT, M. F. DUPOUEY, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme I. TINTANE, Mme L. TOISON.

Excusés ou absents : M. M. AURORA, M. R. CASTETS, M. B. DESENLIS, Mme C. DUCARROUGE, M. V. GOUANELLE, Mme P. MARROCQ, Mme C. SARNIGUET.

Procurations : M. M. AURORA à M. P. DUPOUY, M. B. DESENLIS à Mme E. LAFON, Mme C. DUCARROUGE à M. F. LARROQUE, M. V. GOUANELLE à Mme I. TINTANE, Mme P. MARROCQ à M. D. GONELLA.

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Présentation du Budget Primitif 2026: éléments de synthèse.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Départemental décide :

- d'adopter le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en mouvements réels, à la somme de **392 900 000 €**, tous budgets confondus et à 456 637 370,79 € après prise en compte des mouvements d'ordre d'un montant de 63 737 370,79 €, comme présenté dans le document budgétaire figurant ci-joint.

La répartition par budget, en mouvements réels, est la suivante :

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	291 197 644,93	326 421 808,81
47 – SATESE	906 451,33	935 951,33
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 815 445,09	2 248 240,00
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 289 041,60	1 339 041,60
57 - AUTODROME NOGARO	145 543,20	425 543,20
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 486 291,56	2 520 291,56
Total Fonctionnement	297 840 417,71	333 890 876,50
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes
01 - BUDGET PRINCIPAL	92 507 800,96	57 283 637,08
47 – SATESE	164 871,33	135 371,33
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 544 320,00	1 111 525,09
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	268 516,60	218 516,60
57 - AUTODROME NOGARO	328 241,84	48 241,84
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	245 831,56	211 831,56
Total Investissement	95 059 582,29	59 009 123,50
Total général	392 900 000,00	392 900 000,00

Au terme de la gestion 2025, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit, en euros :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
		Déficit 002D	Excédent	Déficit 001D	Excédent 001R	Restes à réaliser DEPENSES	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		36 705 168,29	13 449 452,88		144 319,29	13 593 772,17
47	SATESE	134 801,33			134 801,33		
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	687 675,09			687 675,09		
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	216 316,60			216 316,60		
57	AUTODROME NOGARO		332 785,04	48 241,84			48 241,84
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	211 431,56			211 431,56		
	TOTAL :	1 250 224,58	37 037 953,33	13 497 694,72	1 250 224,58	144 319,29	13 642 014,01

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2025 sont inscrits, **par anticipation sur le vote du compte administratif**, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation.

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2025, d'un montant global de 37 037 953,33 € (36 705 168,29 € au titre du budget principal et 332 785,04 € au titre du budget 57), sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 13 497 694,72 €, aux restes à réaliser pour un montant de 144 319,29 € et à la section de fonctionnement pour le solde (23 395 939,32 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 37 037 953,33		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	23 111 396,12	13 593 772,17	36 705 168,29
57	AUTODROME NOGARO	284 543,20	48 241,84	332 785,04
	TOTAL	23 395 939,32	13 642 014,01	37 037 953,33

- d'actualiser les provisions comptables au Budget Primitif 2026 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement a été présentée au Conseil Départemental du 16 avril 2021. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ainsi, il est prévu d'une part, une dépense de 895 863 € sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 1 003 230 €.

Ces ajustements concernent :

- La dépréciation des actifs circulants pour 836 863 € en dépenses (compte 6817) et 901 230 € en recettes (compte 7817) au budget principal.

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

- Les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 59 000 € en dépenses (compte 6815) et 102 000 € en recettes (compte 7815), au budget principal.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2026 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit ainsi à **1 419 728,50 €** se déclinant ainsi qu'il suit :

- . Budget principal : **1 398 028,50 €**
- . Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **19 300 €**
- . Budget du centre départemental de santé : **2 400 €**

Un nouvel ajustement viendra compléter ces inscriptions lors de la prochaine Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2026. Il concernera notamment la provision pour risques liée au compte épargne temps (CET), les éléments permettant l'ajustement de ce risque n'étant pas disponibles en début d'exercice.

Philippe DUPOUY



**Président
du Conseil Départemental du Gers**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **25 MARS 2026**

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le

25 MARS 2026